



# CONTRAT DE SERVICE

Contrat de service pour cyclistes et athlètes multisport.

Le présent Contrat de services d'entraînement (« Contrat ») est conclu entre le Client et Watts Your Feelings (ci-après « WYF »). Chaque partie au présent contrat sont la personne à qui les Services sont destinés (« Client ») et WYF.

Le client accepte par les présentes de participer aux services d'entraînement athlétique, d'entraînement et de développement de stratégies de performance ci-après (« services ») offerts par WYF selon les termes et conditions énoncés dans le présent contrat.

## 1. Délai et Indemnisation

### *a. Terme*

i. Le présent contrat débute lorsque WYF reçoit une copie entièrement exécutée de ce contrat par le client et restera en vigueur à compter de la date de début des services, à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément au présent contrat.

ii. Le Client s'engage à obtenir les Services pour une période minimale ("Période de Services Initiale"), suivant la formule choisi (Performance/Elite/Pro) de 1 mois ou 6 mois à compter du début des Services.

iii. Le client ayant optée pour une période de services initiales de 6 mois peu bénéficier d'une mensualisation du paiement suivant les règles énoncées dans le paragraphe b « service et frais »

iv. Renouvellement : À la fin de la durée initiale et par la suite, le présent accord sera automatiquement renouvelé pour des durées supplémentaires de 1 mois aux tarifs de coaching WYF en vigueur, à moins qu'un avis de l'intention des clients de ne pas renouveler soit fourni par écrit (mail) à WYF au plus tard 10 jours avant la date de renouvellement.

v. Le contrat continuera à s'appliquer pendant toute prolongation de la durée.

### *b. Services et frais*

i. Les services et les frais sont tels que définis comme annoncés sur le site Web de WYF.

ii. Le client comprend et accepte que les frais associés à la période initiale de services sont payables avant que WYF ne s'engage à fournir des services en vertu du présent contrat.

iii. Les Frais pour chaque mois (ou période convenue) seront dus dans les 5 Jours ouvrables avant le début de chaque mois (ou période convenue).

iv. Tous les frais supplémentaires pour les services non définis dans les Services seront négociés, par écrit, avant l'exécution du service et convenus d'un commun accord entre le Client et WYF.



v. Si le client ne paie pas WYF dans le délai imparti, des frais de retard d'un pour cent (1 %) d'intérêt mensuel seront ajoutés à tout paiement impayé au cours de cette période de facturation, les mêmes intérêts s'accumulant au cours de chaque période subséquente jusqu'à ce qu'ils soient payés.

## **2. Services de coaching**

- a. Le client recevra les services achetés dans le cadre du présent contrat et peut modifier le niveau de service de coaching sélectionné après une période de 1 mois.
- b. Le Client accepte que les consultations téléphoniques, les e-mails et toute autre correspondance soient initiés par le Client et seront retournés par WYF dès que possible et dans l'ordre reçu.

## **3. Résiliation**

- a. À tout moment après le début des services, WYF peut résilier le présent contrat moyennant un préavis écrit de dix (10) jours au client.
- b. Le client reconnaît et accepte que le client ne peut pas résilier le contrat pendant la période initiale des services, à moins que le client n'ait subi une maladie personnelle, une blessure ou un incident personnel/familial qui empêche le client de participer aux services (ce qui nécessitera une certification médicale).
- c. Après la période initiale des services, le client aura le droit de résilier le présent contrat pour quelque raison que ce soit sans motif, moyennant un préavis écrit de 10j à WYF.

## **4. Confidentialité**

- a. Le client accepte que les services fournis en vertu du présent contrat soient strictement confidentiels et ne peuvent être divulgués à un tiers sans le consentement écrit exprès de WYF, y compris, mais sans s'y limiter, les documents fournis au client par WYF, les techniques et méthodologies utilisées par WYF dans la prestation des services en vertu du présent contrat.
- b. Le client accepte qu'il ne reproduise aucun matériel qui lui a été fourni par WYF et, en outre, que le client ne supprimera aucune marque de propriété des documents fournis par WYF, y compris les avis de confidentialité et/ou les avis de droit d'auteur.
- c. Vos données ne seront pas partagées avec des tiers, autres que les plates-formes logicielles qui permettent le transfert des données et des mesures de cyclisme, de course, données de santé, afin que nous puissions analyser vos données si nécessaire. WYF gardera vos données confidentielles et ne les divulguera à personne d'autre sans votre autorisation écrite expresse, si cela s'avère nécessaire. Les plateformes que WYF utilise pour analyser vos données sont Nolio et Goldencheetah.

## **5. Responsabilités du client**

- a. Le client s'engage par la présente à se conformer à toutes les politiques et réglementations concernant la non-utilisation des produits, substances et/ou méthodes, y compris les substances et/ou méthodes interdites comme l'exigent les fédérations sportives nationales et internationales



b. Une violation des règles antidopage par le Client (telle que définie dans le Code mondial antidopage publié par l'Agence mondiale antidopage) entraînera la résiliation immédiate du Contrat. Le client ne peut pas réclamer le remboursement des sommes versées.

c. Le client accepte de mettre à jour son agenda et de communiquer avec WYF sur une base hebdomadaire ou tel qu'indiqué/convenu par WYF et le client.

#### **6. Avis de non-responsabilité et limitation de responsabilité**

a. Le client, et non WYF, est personnellement responsable de la réalisation des objectifs de performance individuels.

b. Le Client certifie qu'il est en bonne forme physique et suffisamment formé pour participer à ces Services et que le Client n'a pas été déconseillé de participer par un professionnel de la santé qualifié.

c. Le client comprend et reconnaît en outre que l'entraînement sportif est intrinsèquement dangereux et comporte un risque de décès, de blessures graves et de perte de biens.

e. Le client déclare en outre qu'il ne souffre actuellement d'aucune condition physique ou mentale qui pourrait altérer sa capacité à participer pleinement au présent contrat, à l'exception de celles énumérées dans le questionnaire de début d'activité.

f. Le client déclare et garantit qu'il est âgé de dix-huit (18) ans ou plus. Si le Client a moins de dix-huit (18) ans, une autorisation écrite expresse sous la forme d'une signature du présent Contrat par le parent ou le tuteur légal du Client est requise avant que le Client ne participe à ces Services.

**Le client déclare avoir lu, compris et accepté les termes et conditions du présent contrat.**

**Le Client**

**WYF**

Nom Prenom

Luc Cheilan

Date

Signature